



République Française
Département du Bas-Rhin
COMMUNE DE HASKIRCHEN
67260 – Tél. 03 88 00 90 83

ARRETE MUNICIPAL N° 10/2023
Portant fermeture provisoire de la salle polyvalente

Le Maire de la commune de Harskirchen,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2212-2 et L.2213-32 ;
Vu le code de la construction et de l'habitation, dispositions relatives aux établissements recevant du public (articles L123-27 et R123-52) ;
Vu l'avis défavorable de la sous-commission départementale de la sécurité (SCDS) ERP-IGH émis dans le procès verbal du 25 mai 2023 ;

Considérant que l'état du local actuel compromet la sécurité du public et fait obstacle au maintien de l'exploitation de la salle polyvalente

A R R E T E

Article 1 : La salle polyvalente, ERP du 2^{ème} groupe de 5^{ème} catégorie de type LN sise rue du canal à Harskirchen sera fermée au public à compter du 15 juin 2023.

Article 2 : La réouverture des locaux au public ne pourra intervenir qu'après une mise en conformité de l'établissement, et après réception d'un avis favorable des commissions chargées de la sécurité ainsi que d'une autorisation délivrée par arrêté municipal.

Article 3 : Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte qui peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application information « télérecours citoyens » accessible par le site internet www.télérecours.fr

Article 4 : Le Maire de Harskirchen est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Article 5 : Ampliation de cet arrêté sera transmis à M. le Sous-Préfet de Saverne, au Colonel commandant du Groupement de Gendarmerie du Bas-Rhin et Gendarmerie de Sarre-Union, aux représentants de la SCDS ERP-IGH, et aux présidents des associations.

A Harskirchen, le 15/06/2023
Le Maire,
Benoît BOYON

Accusé de réception en préfecture
067-216701839-20230615-ARRETE102023-DE
Date de réception préfecture : 15/06/2023